

**Déclaration du
Congrès du travail du Canada**

au

**Comité permanent des finances
de la Chambre des communes
relativement au
budget fédéral de 2011**

26 juillet 2010



Déclaration du Congrès du travail du Canada au Comité permanent des finances de la Chambre des communes relativement au budget fédéral de 2011

26 juillet 2010

Sommaire

Au nom des 3,2 millions de membres du Congrès du travail du Canada (CTC), nous tenons à vous remercier de nous offrir l'occasion de présenter notre point de vue. Le CTC est un regroupement de syndicats nationaux et internationaux, de fédérations du travail provinciales et territoriales, ainsi que de 130 conseils du travail de district du Canada, dont les membres travaillent pour ainsi dire dans tous les secteurs de l'économie canadienne et touchent à toutes les professions existantes dans toutes les régions du Canada.

Le CTC enjoint le gouvernement fédéral à s'attaquer à trois problématiques clés dans son prochain budget : les retraites, l'assurance-emploi et les emplois. Nos priorités sont les suivantes :

1. La réforme du système national des retraites par le biais d'une série de mesures, dont *un doublement des prestations du Régime de pensions du Canada* et une hausse du Supplément de revenu garanti à un niveau suffisant pour éliminer la pauvreté chez les personnes âgées au Canada.
2. L'amélioration des mécanismes de sécurité du revenu des travailleuses et travailleurs sans emploi et des mécanismes d'aide aux communautés en difficulté grâce au maintien et à la bonification des programmes spéciaux de

l'assurance-emploi et à l'élargissement de l'accès
à la formation.

3. Le lancement d'un programme majeur
d'investissements publics sur plusieurs années
afin de créer des emplois et de renforcer
l'économie, notamment en favorisant le
développement des infrastructures publiques,
l'élargissement des services publics, la
conservation de l'énergie, le transport en
commun, les projets dans le domaine de
l'énergie renouvelable et la restructuration des
industries.

Contexte

Bien que la hausse du PIB et la croissance globale des emplois indiquent que l'économie canadienne commence à se remettre de la « grande récession », les taux de chômage et de sous-emploi demeurent nettement plus élevés qu'avant la récession. En juin 2010, le taux national de chômage s'établissait à 7,9 %, soit beaucoup plus que les 6,0 % d'il y a deux ans, et le taux d'emploi des hommes adultes a perdu 2,5 points de pourcentage durant la même période. Toujours en juin 2010, on dénombrait 300 000 travailleuses et travailleurs sans emploi de plus qu'avant la récession, tandis que le nombre de titulaires d'emplois permanents se chiffrait toujours à 300 000 de moins qu'avant la récession. L'indicateur le plus global en matière de chômage, soit celui qui tient compte des travailleuses et travailleurs découragés et de ceux et celles qui se retrouvent involontairement dans des emplois à temps partiel, s'est maintenu à 10,6 %.

Dans le domaine de l'emploi, le gros de la reprise s'est fait dans des emplois faiblement rémunérés, à temps partiel et temporaires, comme en témoigne le fait que le salaire horaire moyen rajusté à l'inflation était plus bas en juin 2010 qu'un an plus tôt. En juin 2010, plus de 300 000 travailleuses et travailleurs – principalement des hommes adultes – étaient sans travail depuis au moins six mois.

Le Canada est encore en pleine crise des emplois et le prochain budget devrait s'attaquer sérieusement à cette problématique. D'ailleurs, récemment, l'OCDE a insisté pour souligner qu'il existe un risque très réel que les chômeuses et chômeurs de longue date se retrouvent déphasés par rapport aux besoins de compétences du marché du travail et leur état de sans-emploi pourrait bien finir par devenir permanent. Cette situation pourrait avoir un effet hautement déplorable sur le plan humain autant qu'économique, sachant que les nouveaux travailleurs et travailleuses qui intégreront le marché du travail dans les années à venir seront moins nombreux que ceux de la génération des *baby-boomers* qui partent à la retraite.

Les mesures de relance adoptées dans le cadre du budget de 2009 – en particulier les investissements dans les infrastructures municipales et dans une certaine amélioration de l'accès aux prestations et aux programmes de formation de l'assurance-emploi – ont permis dans une certaine mesure d'atténuer l'impact de la crise sur les travailleuses et travailleurs et sur les communautés qui ont été durement frappées par ce retour prématuré à l'austérité budgétaire. Toutefois, ces mesures doivent être maintenues et non pas éliminées. Le temps est venu de redoubler d'efforts afin d'atténuer l'impact humain de la crise et de planter le décor d'un progrès partagé dans la prochaine économie en investissant dans

les compétences et les emplois de l'avenir dans des domaines
comme les technologies vertes et les transports urbains express.

Retraites

La crise a révélé des lacunes majeures au cœur de notre système de retraite. Les pensions publiques – la Sécurité de la vieillesse (SV), le Supplément de revenu garanti (SRG) et le Régime de pensions du Canada (RPC) – procurent un revenu de retraite assuré, mais leur valeur maximale est bien loin de remplacer le revenu d'avant la retraite dans la proportion de 50 à 70 pour cent qu'il faudrait pour conserver la même qualité de vie. Pendant ce temps, le volet privé de notre système de retraite est en grande difficulté. Dans le secteur privé, il n'y a qu'une travailleuse ou un travailleur sur cinq qui participe à un régime de retraite d'employeur et il doit se fier sur des REER qui coûtent cher et dont le rendement est maigre et incertain dans la plupart des cas.

Le mouvement syndical estime que les Canadiennes et les Canadiens ne devraient pas être réduits à se débrouiller par leurs propres moyens à la retraite. Nous accueillons favorablement l'entente qui est intervenue entre le gouvernement fédéral et la plupart des provinces afin de bonifier le Régime de pensions du Canada. Nous réitérons notre appel à un doublement des prestations au fil des années sur la base d'un financement complet préalable. Nous recommandons avec insistance qu'un plan détaillé soit élaboré dans le cadre d'un sommet national sur les retraites et mis en application sans délai. Nous demandons également que le Supplément de revenu garanti bénéficie d'une augmentation immédiate afin d'éliminer la pauvreté chez les personnes âgées. La prestation maximale du SRG devrait être augmentée de 110 \$ par

mois, pour un coût annuel d'environ un milliard de dollars. Ce coût pourrait être financé par une baisse du plafond de cotisation aux REER.

Assurance-emploi et formation

Les mesures spéciales de soutien au revenu et à la formation du programme d'assurance-emploi ont joué un rôle important dans les moyens que le gouvernement du Canada a pris pour contrer la grande récession.

Cependant, plusieurs de ces importantes mesures spéciales sont arrivées ou arriveront bientôt à échéance, notamment les cinq semaines supplémentaires de prestations d'AE pour tous ceux et celles qui touchent des prestations régulières à concurrence d'un maximum régional de 50 semaines, ainsi qu'une autre prolongation de la durée des prestations régulières pour certains travailleurs et travailleuses dits de longue date, ces deux mesures arrivant à échéance le 11 septembre. L'accès aux prestations spéciales de l'AE pour la formation a pris fin en mai 2010 et trois importants projets pilotes de l'AE arriveront à échéance d'ici la fin de l'année.

Bien que le mouvement syndical dénonce depuis longtemps les grandes lacunes du programme canadien d'assurance-emploi, il ne fait aucun doute que ce programme a aidé des centaines de milliers de sans emploi et de nombreuses communautés en difficulté à traverser des perturbations économiques graves. Le nombre de personnes touchant des prestations régulières de l'AE a atteint un sommet de 829 000 au milieu de l'année 2009 et se maintenait à 667 000 en avril 2010. Si l'on tient compte du fait

que des prestataires d'AE arrivent et repartent même en temps de récession, on peut affirmer sans trop de risque de se tromper que, durant l'année 2010, plus de 1,5 millions de Canadiennes et de Canadiens auront fait appel au programme d'AE à un moment ou un autre, et cela vaut pour l'année 2011 également. Pour 2010-2011, comme pour 2009-2010, la valeur totale des prestations régulières versées par le programme d'AE atteindra 17 milliards de dollars par année, même si la prestation hebdomadaire moyenne est nettement inférieure à 400 \$.

Le modeste soutien au revenu provenant de l'AE a aidé des familles de travailleuses et de travailleurs à survivre à une perte de revenu considérable consécutive à un licenciement involontaire. Il les a aussi soutenus dans leur recherche d'emploi tout en aidant les communautés durement frappés par le chômage à s'en sortir. Les mesures spéciales de partage du travail du programme d'AE, dont près de 200 000 travailleuses et travailleurs ont profité, ont permis d'éviter de nombreux licenciements et certaines chômeuses et chômeurs ont profité de mesures spéciales de soutien du revenu pour pouvoir se recycler.

Même au pic de la récession, un peu plus de la moitié des travailleuses et travailleurs sans emploi étaient admissibles aux prestations régulières d'AE. Les plus susceptibles d'être admissibles étaient les hommes qui avaient perdu un emploi raisonnablement stable. La plupart des femmes et des jeunes ont glissé entre les mailles du filet. Il n'en demeure pas moins que le fait que l'accès au programme d'AE ait été facilité alors que le taux de chômage était élevé, combiné à la prolongation spéciale de la période de prestations et à d'autres mesures, a fait une différence significative.

Ces mesures spéciales sont maintenant arrivées à leur terme. Nombre de travailleuses et de travailleurs épuiseront bientôt ou ont déjà épuisé leurs prestations. D'avril 2009 à avril 2010, le nombre de personnes ayant touché des prestations régulières d'AE a chuté de 55 000, alors que le total des chômeuses et des chômeurs a pourtant augmenté. De nombreux sans-emploi n'ont plus droit aux prestations dans des communautés où les emplois n'ont toujours pas augmenté de façon significative.

Nous exhortons le gouvernement à maintenir les mesures spéciales, soit la prolongation de la période de prestations, la flexibilité des ententes de partage du travail et l'utilisation des prestations régulières d'AE pour aider les travailleuses et travailleurs sans emploi à se recycler.

Compte tenu des lacunes majeures dans notre système d'AE, lacunes qui se sont *révélées à tous* lorsqu'est survenue la récession, nous insistons de nouveau en recommandant au gouvernement d'établir une norme nationale uniforme de 360 heures pour l'admissibilité aux prestations d'AE. Aucune raison valable ne justifie d'imposer des normes variables selon le taux de chômage local. Nous demandons aussi les améliorations suivantes : une prolongation de la période de prestations dans *toutes* les régions pour que les prestataires soient moins nombreux à épuiser leurs prestations; une augmentation du montant de la prestation hebdomadaire d'après les 12 meilleures semaines de rémunération avant le licenciement; ainsi qu'un taux de remplacement fixé à 60 % de la rémunération assurable.

Nous demandons également une augmentation du financement fédéral aux programmes provinciaux de formation,

tout en insistant sur le fait que ces programmes fonctionnent le mieux lorsqu'ils sont élaborés en étroite collaboration avec le milieu patronal et le milieu syndical dans le cadre de conseils consultatifs, tels qu'il en existe à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec.

Emplois

Face à la crise des emplois qui se poursuit, le CTC appelle de nouveau le gouvernement fédéral à lancer, en partenariat avec les provinces et les villes, un programme majeur d'investissements publics sur plusieurs années pour créer des emplois dès maintenant, promouvoir des objectifs écologiques et construire des industries « vertes » pour l'avenir. Un plan détaillé pourrait couvrir les routes, égouts et infrastructures municipales de base; les établissements de santé et d'enseignement; les transports en commun; le transport ferroviaire de passagers; les logements à prix abordable; la conservation de l'énergie par la rénovation des bâtiments; ainsi que l'énergie renouvelable. L'aide du gouvernement fédéral aux investissements dans les infrastructures et l'environnement devrait être liée à des politiques de contenu canadien afin que les biens et services correspondants soient achetés au Canada.

L'actuel programme d'investissements dans les infrastructures – dont le Fonds de stimulation de l'infrastructure – a contribué de façon significative à la reprise du marché du travail, mais il n'a agi qu'à une échelle modeste, il n'a pas ciblé adéquatement les investissements verts et il arrivera à échéance au cours de l'année financière 2010-2011. Le temps est venu de financer des projets de plus grande ampleur et à plus long terme pour avoir le meilleur impact positif possible sur notre potentiel

économique futur. Par exemple, non seulement les investissements dans les transports en commun et le transport ferroviaire de passagers créent-ils des emplois, mais il a aussi été prouvé qu'ils s'autofinancent avec les années parce qu'ils améliorent de façon significative la productivité du secteur privé tout en réduisant les émissions de carbone et en améliorant la qualité de la vie urbaine. Le gouvernement fédéral devrait aussi investir dans les services de garde, les soins à domicile et les soins de longue durée aux personnes âgées pour créer de nouveaux emplois tout en favorisant l'atteinte de nos objectifs en tant que société.

Le gouvernement fédéral *devrait investir* directement afin d'appuyer les stratégies de renouvellement sectoriel pour sauver des emplois et faciliter la restructuration des industries en difficulté comme la construction automobile, la foresterie et le traitement des produits de la pêche. Si rien n'est fait pour soutenir les nouveaux investissements, les licenciements temporaires se transformeront en pertes permanentes pour notre base économique et notre bassin d'emplois. Le gouvernement devrait aussi investir dans les industries culturelles, les technologies environnementales, les énergies renouvelables et les autres industries prometteuses de l'avenir. Il devrait également militer en faveur de changements fondamentaux aux accords commerciaux déséquilibrés auxquels nous devons notre énorme déficit commercial manufacturier. Enfin, il devrait promouvoir une plus grande valeur ajoutée au niveau du traitement de nos ressources.

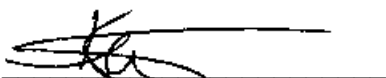
Conclusion

La dette publique du Canada est très basse, les coûts d'emprunt du gouvernement fédéral sont très faibles et le

resteront, et plusieurs investissements publics génèrent un rendement élevé, tant en termes d'avantages pour la population que de croissance de productivité pour le secteur privé. Les ménages économisent au lieu de dépenser, les investissements du secteur privé sont encore très déprimés et nous attendons toujours qu'une reprise solide et soutenue se manifeste aux États-Unis et dans le reste du monde. Le danger d'une récession en cascade est réel si les mesures de soutien au revenu et de création d'emploi créées par le budget de 2009 prennent fin et que l'attention se tourne trop rapidement sur la réduction du déficit et de la dette. *Si c'est ce qui se produit, nous verrons disparaître de nombreux emplois dans le secteur public et encore plus dans le secteur privé, car ces emplois sont soutenus par les investissements publics, et les Canadiennes et Canadiens se retrouveront privés des services publics dont ils ont grand besoin.* Il faut que le gouvernement fédéral montre la voie à suivre pour assurer une reprise économique générale et soutenue.

Le tout étant respectueusement soumis au nom du Congrès du travail du Canada :

Le président,



Kenneth V. Georgetti